

Bercy devra gérer non pas une, mais deux lois numériques | Le Net Expert Informatique



Bercy devra gérer non pas une, mais deux lois numériques

La loi numérique, tout le monde en parle. Même le chef de l'Etat a abordé le sujet lors de l'interview du 14 juillet. Désormais, il semble probable qu'au lieu d'un texte il y en ait deux. Un signé Macron pour la croissance, l'autre signé Axelle Lemaire pour les libertés.

La question revient à chaque fois qu'un journaliste rencontre un responsable gouvernemental proche du dossier. « Où en sommes-nous de la loi numérique dont on parle depuis 2013 ? » La réponse est toujours la même, ou presque : « Nous y travaillons, nous vous tiendrons informé quand nous aurons avancé ». Rien n'est vraiment officiel mais en fait, il n'y aura pas une loi, mais deux. L'une sur la transformation numérique de l'économie, l'autre sur les libertés individuelles.

Lors de la traditionnelle interview du 14 juillet, le chef de l'Etat y a fait une allusion. « Je vais préparer une loi sur le numérique, tout ce qui est activités nouvelles, tout ce qui peut provoquer de l'emploi ». Le message s'adresse clairement à Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'Industrie et du Numérique.

Dès le lendemain, lors d'un point presse, le ministre est revenu sur le sujet. Sans entrer dans les détails, il a simplement précisé que les premières propositions seront faites au plus tard début 2016. Et pour calmer les impatients, il a prévenu qu'il prendra le temps nécessaire pour l'élaborer. Et en effet l'exercice promet d'être délicat.

Emmanuel Macron est parfaitement conscient du levier que représente le numérique en matière de création d'emploi. Mais il doit composer entre une nouvelle économie qui bouscule les règles des entreprises traditionnelles. Tandis que ces dernières se trouvent, elles, confrontées à une concurrence qu'elles estiment déloyale, voire illégale selon les cas.

Une loi Macron 2 pour la transformation numérique

Dans son message, François Hollande a été plutôt clair: « il faut qu'il n'y ait rien dans nos règles, dans nos formalités qui puisse entraver ». La guerre entre Uber et les taxis est l'un des exemples les plus frappants de la crainte que génère le potentiel des nouvelles technologies. Ce sera donc à Emmanuel Macron de gérer ce dossier dans une loi qui a déjà un nom: Macron 2.

Autres sujets d'importance, les données personnelles et les libertés individuelles face aux géants du Net. Ces sujets devraient faire parti d'un second texte qui sera cette fois sous la responsabilité d'Axelle Lemaire. Le cœur de ce projet devrait donner plus de poids à la Cnil dont le pouvoir, notamment celui de sanctionner, doit être renforcé. En janvier 2015, sa présidente, Isabelle Falque-Pierrotin faisait déjà des propositions sur le contenu du texte.

Mais la présidente de la Cnil est également présidente des Cnil européennes, connues sous le nom de « Groupe de l'article 29 » et dans ce cadre, elle rappelle que le texte devra être compatible avec le projet de règlement européen. « La législation sur les données personnelles ayant une portée économique croissante, les modifications éventuelles ne doivent pas créer de distorsion entre pays de l'Union. » Le cadre est posé. Reste désormais à savoir quand Axelle Lemaire présentera cette loi. Avant ou après celle d'Emmanuel Macron?

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise. Contactez-nous

Cet article vous plaît ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : <http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/bercy-devra-gerer-non-pas-une-mais-deux-lois-numeriques-902051.html>
Par Pascal Samama